

CLUB D'EDUCATION CANINE DE TOMBLAINE



Siège social : 9, chemin Derrière la Ville 54270 ESSEY-LES-NANCY

Président : Jean-Pierre GERARDIN

☎ 07.77.31.09.60

Mail : cect54510@gmail.com

DEMANDE D'ADHESION

ADHERENT

Nom Prénom.....
Né(e) le A
Adresse
Ville..... Code Postal.....
Profession..... Employeur.....
Tél domicile..... Tél portable.....
Adresse Mail

VOTRE CHIEN

Nom Affixe.....
Race..... Sexe
Né(e)..... N°L.O.F.....
N° Tatouage/puce.....
Son caractère.....
Son origine (élevage, particulier, SPA)
Cabinet vétérinaire..... Assureur.....

Je m'engage à respecter les statuts, le règlement intérieur et à fournir tous les justificatifs nécessaires à mon adhésion.

j'autorise je n'autorise pas

Le club canin à utiliser mon image sur des supports photos et/ou vidéos à des fins pédagogiques et/ou de communication. Je règle la somme de 140,00 € pour une 1^{ère} adhésion (60 € de droit d'entrée, 64 € de cotisation valable 1 an et 16 € de cotisation dus à la Société Canine de Lorraine) et 80 ,00 € pour une réadhésion par :

- Par chèque bancaire à l'ordre du CECT
- En espèces

Paiement en plusieurs mensualités possibles

Fait à le

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)

CLUB D'EDUCATION CANINE DE TOMBLAINE



Siège social : 9, chemin Derrière la Ville 54270 ESSEY-LES-NANCY

Président : Jean-Pierre GERARDIN

☎ 07.77.31.09.60

Mail : cect54510@gmail.com

Le premier cours sera gratuit :

Documents à fournir :

- Le formulaire de demande d'adhésion complété
- Le règlement intérieur signé (**à télécharger**) avec mention lu et approuvé
- Copie de la 1^{ère} page (nom propriétaire et du chien) et les pages des vaccins à jour du carnet :de santé
- Une attestation de votre assureur (responsabilité civile pour votre chien avec la mention suivante : " (nom du chien est assuré pour les dommages causés à autrui)"
- Éventuellement une autorisation parentale pour les mineurs (**à télécharger**)
- Copie recto-verso de votre pièce d'identité.
- La vaccination contre la rage n'est pas obligatoire mais vivement conseillée, de même que la vaccination contre la toux du chenil.

Pour les chiens de 1ère et 2ème catégorie : fournir les documents suivants :

- Attestation de stérilisation pour les chiens de 1ère catégorie (chiens d'attaques)
- Copie du permis de détention de chien catégorisés (provisoire pour les - de 8 mois) ou définitif (pour les + de 8 mois)
- Copie de la page du carnet santé mentionnant la dernière vaccination contre la rage

NOUS VOUS PRIONS D'ECRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULE LES RENSEIGNEMENTS DEMANDES